

1.0 INTRODUCTION

La présente norme décrit le processus systématique à suivre pour assurer que toutes les mesures de sécurité sont en place avant de commencer un travail. Ce processus peut prévoir des feuilles de contrôle, des listes de vérification ou d'autres renseignements destinés à assurer la protection des travailleurs.

La planification des travaux est essentielle et doit être effectuée avant que les travaux ne soient prévus, sauf en cas d'urgence. Bien que les travaux d'urgence ne soient pas planifiés, ils doivent respecter les mêmes normes que les travaux planifiés afin de garantir que chaque tâche est exécutée en toute sécurité. Cette norme définit les rôles et les responsabilités applicables pour tous les travaux, qu'ils soient planifiés ou non.

2.0 PORTÉE

Cette norme s'applique à tout employé et entrepreneur qui travaille pour le compte d'Énergie NB.

3.0 RÉFÉRENCES

<i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i> du Nouveau-Brunswick	Fonctions de l'employeur, du surveillant, de l'entrepreneur et de l'employé
Règlement 91-191 en vertu de la <i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i> du Nouveau-Brunswick	
HSEE-03-01	Identification, évaluation et atténuation des dangers dans le cadre d'une analyse du risque professionnel (ARP)
HSEE-03-41	Réunions préparatoires aux projets de travail
HSEE-03-07	Rendement humain

4.0 TERMES ET DÉFINITIONS

Personne compétente	« Personne compétente » s'entend d'une personne qui possède les connaissances, les compétences, la formation et l'expérience qui lui permettent d'accomplir correctement et en toute sécurité les tâches qui lui sont confiées.
Mesures de sécurité	« Mesures de sécurité » s'entend des mesures de protection ou de prévention qui visent à atténuer les dangers.
Danger	« Danger » s'entend de tout ce qui peut entraîner une menace pour la vie, la santé, les biens ou l'environnement (exemples : produits chimiques toxiques, pièces de machines en mouvement, électricité à haute tension, travail en hauteur, etc.)
Rendement humain	« Rendement humain » s'entend d'un système qui comprend un réseau d'éléments qui travaillent ensemble pour produire une

	répétition de résultats. Cela comprend, sans s'y limiter : comportements individuels, résultats, leadership, formation, culture organisationnelle, procédures, processus et rendement. Dans sa forme la plus simple, le rendement humain est une série de comportements mis en œuvre pour atteindre des objectifs de tâche précise (résultats).
Planification sécuritaire du travail	« Planification sécuritaire du travail » s'entend du processus consistant à définir la portée du travail afin d'identifier et d'évaluer les dangers et de déterminer les contrôles nécessaires pour effectuer le travail en toute sécurité. Ce processus permet de communiquer ces informations essentielles à ceux qui effectuent le travail.
Lot de travail	« Lot de travail » s'entend d'un regroupement des renseignements nécessaires pour effectuer un travail en toute sécurité. Il peut s'agir de commandes de travail, de méthodes, de procédures, de permis, ou de dessins techniques, qui sont mis à la disposition des employés qui effectuent le travail.
Procédure de travail sécuritaire / code de directives pratiques	« Procédure de travail sécuritaire » ou « code de directives pratiques » s'entendent des méthodes écrites qui expliquent comment effectuer une tâche de sorte à minimiser les risques pour les personnes, les équipements, les matériaux, l'environnement et les processus.

5.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

• Responsable du travail

Le responsable du travail est chargé de l'exécution du travail et doit :

- s'assurer que la planification du travail a été réalisée en fonction de la portée et l'emplacement du travail à effectuer ;
- s'assurer que les informations relatives à la planification du travail sont partagées avec tous les travailleurs ;
- s'assurer que les personnes à qui le travail est confié sont compétentes ;
 - comprendre les dangers et les mesures de sécurité énoncés dans le lot de travail ;
 - posséder les compétences requises pour effectuer les travaux (p.ex. formation à l'utilisation du chariot élévateur, le cas échéant, etc.)

Remarque : Si un lot de travail n'est pas en place et que le travail est critique et urgent, la personne responsable du travail doit participer à l'identification des dangers et les contrôles du travail à l'aide de la norme HSEE-03-01 Détermination, évaluation et atténuation des dangers dans le cadre d'une analyse du risque professionnel (ARP) et inclure les résultats dans les réunions préparatoires aux projets de travail écrites. Si la personne responsable du travail n'est pas compétente (consciente des dangers ou des

contrôles), elle doit faire appel à un spécialiste en la matière (SEM) pour prendre en charge le processus.

- **Responsable du lot de travail**

- **Le processus de planification exige :**

- 1. **Un lot de travail qui comprend au minimum :**

- a. Portée
 - i. La première étape de la planification sécuritaire du travail consiste à déterminer la portée du travail à effectuer.
 - b. Méthodes, procédures ou instructions de travail sécuritaire approuvées
 - i. Pour chaque travail à exécuter, il faut déterminer si une procédure de travail sécuritaire est nécessaire. Si une procédure de travail sécuritaire existe pour un travail, elle doit être revue et modifiée, le cas échéant, pour les travaux à haut risque, afin de s'assurer qu'elle est applicable et qu'elle décrit avec précision les dangers et les contrôles pour effectuer le travail en toute sécurité.
 - ii. Si une procédure de travail en matière de sécurité est nécessaire et qu'elle n'existe pas, le responsable du travail ou le SEM concerné devra créer une procédure avant le début des travaux. Si, à ce stade, il n'est pas possible d'élaborer la procédure de travail en matière de sécurité, le travail doit être reporté ou une analyse du risque professionnel (ARP) doit être élaborée avec suffisamment de détails pour décrire les étapes nécessaires à l'exécution du travail.
 - c. Évaluation du risque professionnel
 - i. Pour déterminer si un travail nécessite une ARP et pour obtenir des conseils sur la façon de l'élaborer, consultez la norme HSEE-03-01. Si une ARP est nécessaire, elle doit être élaborée avant d'attribuer le travail. Utilisez le formulaire d'ARP no 0554F pour décrire les étapes à suivre, les dangers de chaque étape et les mesures de contrôle de chaque danger.
 - d. Un permis de travail, si nécessaire
 - e. Les matériaux, les outils et l'équipement nécessaires pour effectuer le travail en toute sécurité
 - f. Les dessins techniques, les manuels d'équipement et les fiches de coupe des matériaux, le cas échéant

- **Les surveillants compétents en matière de sécurité sont chargés de faire en sorte que tous les employés :**

- 1. Possèdent les qualifications et la formation requises pour effectuer le travail en toute
-



sécurité

2. Possèdent et utilise les équipements de protection individuelle appropriés
 3. Participent aux réunions préparatoires aux projets de travail
(Pour obtenir des instructions sur les réunions préparatoires aux projets de travail),
veuillez consulter le document HSEE-01-41 Réunions préparatoires aux projets de travail).
- Les informations contenues dans la procédure, l'ARP ou les normes doivent être communiquées aux employés et intégrées dans leurs réunions préparatoires aux projets de travail.

- **Direction**

Les pratiques de contrôle de la qualité des lots de travail seront effectuées sur une base régulière. Il s'agira notamment d'examiner régulièrement les lots de travail (portée, permis, procédures, analyse du risque professionnel, réunions préparatoires aux projets de travail, etc. Par exemple, cet examen pourrait être effectué lors d'une visite régulière sur le terrain pour la sécurité.

6.0 **NORME**

Le credo de sécurité d'Énergie NB stipule ce qui suit : Aucun travail n'est d'une urgence ou d'une importance telle qu'il ne justifie pas que l'on ne prenne pas les mesures et le temps nécessaires pour assurer la sécurité de tous les membres de l'effectif et du public. Quatre étapes de la sécurité :

- Évaluer le travail
- Repérer les dangers
- Contrôler les dangers
- Réaliser le plan

Ces étapes sont essentielles à l'exécution sécuritaire du travail. L'objectif de cette norme sur l'exécution sécuritaire du travail est de fournir des informations et des lignes directrices à tous les travailleurs, y compris les entrepreneurs, afin qu'ils soient mieux en mesure de :

1. Réduire et gérer le risque d'incidents graves et de blessures.
 2. Donner l'occasion d'identifier et de contrôler les dangers avant le début des travaux.
 3. S'assurer que tout travail parallèle est coordonné ;
 4. S'assurer que les permis de travail requis sont en place ;
 5. Améliorer la communication entre les travailleurs ; et
 6. Gérer efficacement les changements qui surviennent au cours d'un projet ou d'un travail.
-



Chaque division ou site doit disposer de son propre processus de gestion des travaux pour établir les priorités, planifier, coordonner et exécuter les travaux. Certains travaux seront de nature urgente (travaux émergents) avec peu de temps d'avance, mais une exécution sécuritaire du travail est néanmoins requise. Chaque travail doit avoir un responsable dont la responsabilité est de s'assurer que les travailleurs disposent des informations, des outils, etc. nécessaires pour effectuer le travail en toute sécurité.

• Travail planifié

Tout travail planifié nécessite un lot de travail. Un lot de travail au minimum doit comprendre :

- Une portée
- Un permis, si nécessaire
- Une procédure ou une analyse du risque professionnel
- Une réunion préparatoire au projet de travail

Un lot de travail doit comprendre tous les aspects nécessaires pour accomplir le travail en toute sécurité. Les informations peuvent être recueillies auprès :

- Des exigences légales (lois et règlements), qui peuvent être liées à la sécurité ou à l'environnement
- Des normes et des codes de pratiques d'Énergie NB
- Des meilleures pratiques qui peuvent inclure les normes CSA, ANSI, ASME, etc. applicables
- Des normes, des recommandations, des avertissements ou des rappels du fabricant
- Leçons retenues des expériences d'exploitation antérieures, y compris les rapports d'incidents de Santé et sécurité applicables (145). Il peut s'agir des meilleures pratiques de l'industrie ou de l'expérience d'exploitation d'autres services publics

• Travail émergent

De temps à autre, des travaux émergents peuvent survenir. Dans ces situations, le responsable du travail est chargé de planifier le travail immédiat à exécuter. Il devra respecter les mêmes normes que celles énoncées à l'article 6.1. Pour les travaux émergents uniquement, lorsqu'il n'existe pas de procédure de travail sécuritaire ou d'ARP, le responsable du travail documentera les dangers et les étapes nécessaires à l'exécution du travail à la réunion préparatoire écrite.

7.0 FORMATION



Titre:
Exécution sécuritaire du travail

• Détermination, évaluation et atténuation des dangers

Annexe

Annexe A – FLUX DE TRAVAIL - Travail planifié par rapport au travail émergent

APPROBATION DU DOCUMENT / ENREGISTREMENT DES RÉVISIONS

Révision n°	Date aaaa/mm/jj	Sommaire de révision	Auteur	Révisé par	Approuvé par
Nouveau	2022-02-16	Nouvelle norme	Hercules Georgiadis	Service de Santé globale et sécurité	R. Condon

R. Condon

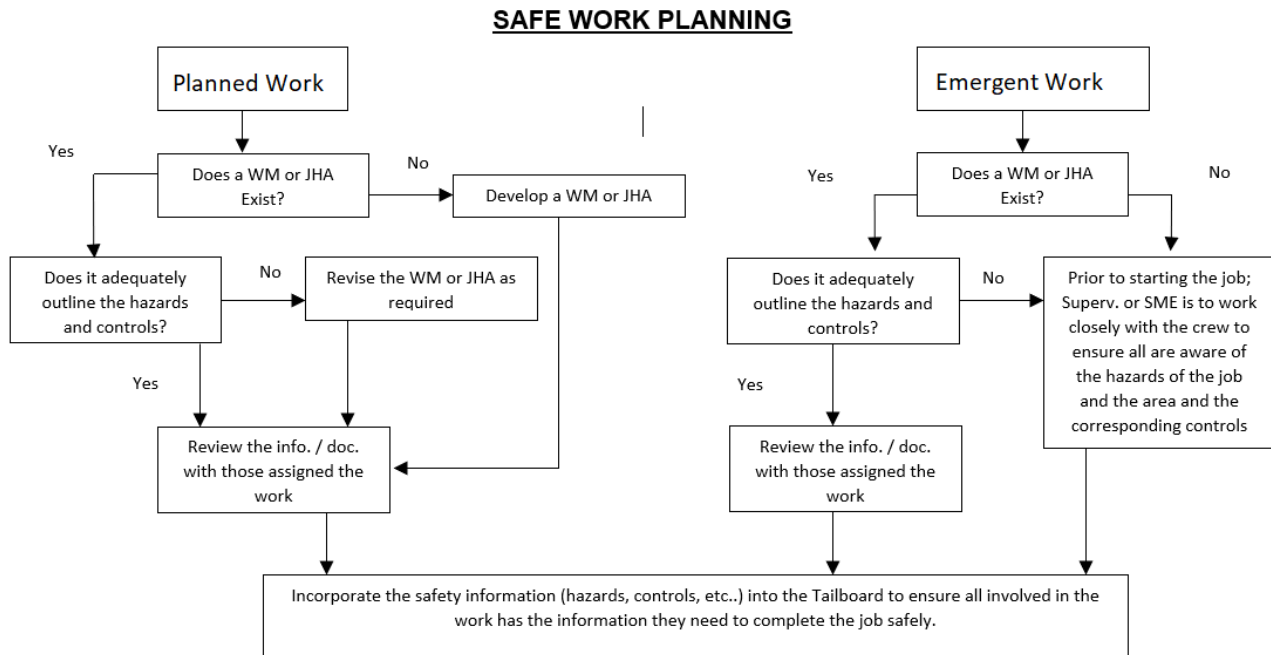
Directrice

Santé globale et
sécurité



Titre:
Exécution sécuritaire du travail

Annexe A – FLUX DE TRAVAIL - Travail planifié par rapport au travail émergent



ARP – Analyse du risque professionnel

Safe Work Planning = Planification sécuritaire du travail

Planned Work = Travail planifié

Yes = Oui

No = Non

Does a WH or JHA Exist? = Existe-t-il des méthodes, procédures ou instructions de travail ou une ARP ?

Develop a WH or JHA = Élaborer des méthodes, procédures ou instructions de travail ou une ARP

Does it adequately outline the hazards and controls? = Décrivent-elle de manière adéquate les dangers et les contrôles ?

Revise the WH or JHA as required = Passer en revue les méthodes, procédures ou instructions de travail ou l'ARP selon les besoins

Review the info./doc. with those assigned the work = Passez en revue les informations et les documents avec les personnes chargées du travail

Incorporate the safety information (hazards, controls, etc.) into the Tailboard to ensure all involved in the work has the information they need to complete the job safely. = Intégrez les informations relatives à la sécurité (dangers, contrôles, etc.) aux réunions préparatoires aux projets de travail afin de garantir que toutes les personnes impliquées dans le travail disposent des informations nécessaires pour effectuer le travail en toute sécurité.

Emergent Work = Travail emergent

Does a WH or JHA Exist? = Existe-t-il des méthodes, procédures ou instructions de travail ou une ARP

Does it adequately outline the hazards and controls? = Décrivent-elle de manière adéquate les dangers et les contrôles ?

Prior to starting the job; Superv. or SME is to work closely with the crew to ensure all are aware of the hazards of the job and the area and the corresponding controls = Avant de commencer le travail, le surveillant ou le SEM doit travailler en étroite collaboration avec l'équipe afin de s'assurer que tous sont conscients des dangers de la tâche et de la zone et des contrôles correspondants.

Review the info./doc. with those assigned the work = Passez en revue les informations et les documents avec les personnes chargées du travail
